

Développement d'une approche intégrée pour le diagnostic de la qualité des eaux de la Meuse

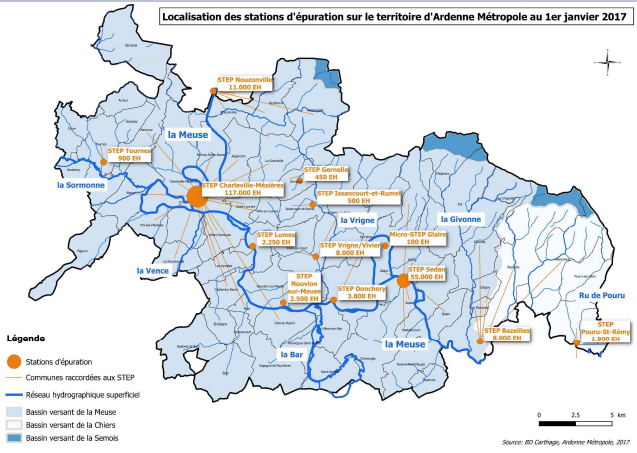
Avec le soutien du Fonds européen de développement régional

Ardenne Métropole est la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières/Sedan. Son territoire regroupe 61 communes et compte une population totale d'environ 130.000 habitants. Ardenne Métropole exerce, entre autres, les compétences suivantes : Développement économique, Aménagement de l'espace communautaire, Équilibre social de l'habitat, Politique de la ville, Collecte et traitement des déchets ménagers, Eau et Assainissement, Protection et mise en valeur de l'Environnement.

Expertise d'Ardenne Métropole

Les services d'Ardenne Métropole impliqués dans le projet DIADeM sont le service « gestion qualitative des eaux » et le service « assainissement collectif ». Le territoire d'Ardenne Métropole est traversé par la Meuse et le réseau hydrographique superficiel y est très dense, notamment dans sa partie nord. La mise en œuvre du traitement des eaux usées par Ardenne Métropole contribue ainsi à préserver la qualité chimique et le bon état de ces masses d'eau.

Plus spécifiquement, les agents du service assainissement collectif gèrent la collecte et le traitement par les 13 stations d'épuration d'une quantité de pollution égale à 195.000 équivalent/habitants (EH). Avec un objectif d'amélioration à terme, le service gestion qualitative des eaux a entrepris des travaux visant à instrumenter la vingtaine de déversoirs d'orage soumis à autorisation (c'est-à-dire situés sur des tronçons collectant une pollution >10.000 EH), et ce dans le but de connaître précisément les fréquences et volumes de déversement au milieu naturel, ainsi que les concentrations exactes des polluants déversés pour les paramètres DCO, DBO5, MES, NTK et Pt.



Implication d'Ardenne Métropole dans le projet DIADeM



Ardenne Métropole est maître d'ouvrage en eau potable, en assainissement collectif et non collectif sur son territoire. Elle est l'autorité compétente pour le fonctionnement de ses 13 stations d'épuration. Dans le cadre du volet "épuration" et d'un volet "gestion qualitative des eaux et protection du milieu naturel", Ardenne Métropole réalise ou fait réaliser l'autosurveillance de ses stations d'épuration et de ses déversoirs d'orage. Le service gestion qualitative des eaux assure également le suivi de la qualité chimique et de l'état des masses d'eau superficielles et souterraines situées sur son territoire, et identifie les principales causes de dégradation des états écologiques, biologiques et chimiques afin de délimiter les zones d'actions prioritaires.

Ardenne Métropole pourra donner accès aux installations requises dans le cadre du projet, et notamment à la station d'épuration de Charleville-Mézières, afin de réaliser les prélèvements et les caging, mettre à disposition les informations relatives au process, ou encore adapter les réglages des ouvrages afin de réaliser certains tests.

